



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: GÉNÉRALE

GC.11/8
IDB.30/23
24 mai 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Onzième session

Vienne, 28 novembre-3 décembre 2005

Conseil du développement industriel

Trentième session

Vienne, 20-23 juin 2005

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

VISION STRATÉGIQUE À LONG TERME DE L'ORGANISATION

Définition d'une vision stratégique à long terme de l'Organisation

Rapport du Directeur général

Le présent document présente la vision stratégique à long terme de l'Organisation pour les 10 et 15 prochaines années conformément à la résolution GC.10/Res.2. Il tient compte des résultats des consultations avec les États Membres.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Paragraphes	Page
I. INTRODUCTION	1-4	3
II. VISION STRATÉGIQUE À LONG TERME DE L'ORGANISATION ...	5-59	3
A. Acquis et scénarios déterminant la vision.....	5-18	3
Acquis	6	3
Scénarios.....	7-18	3
B. Domaines d'action et approches transversales	19-48	5
Domaines d'action	22-40	6
a) Élimination de la pauvreté grâce à des activités productives dans le secteur non agricole	22-28	6
b) Renforcement des capacités commerciales	29-34	7
c) Environnement et énergie	35-40	8
Approches transversales	41-48	9

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

Chapitre	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
C. Dimensions régionales	49-55	10
Afrique.....	50	10
Décentralisation.....	51-54	10
Coopération Sud-Sud.....	55	10
D. Financement du développement	56-58	10
E. L'ONUDI dans le système multilatéral	59-60	11
III. CONCLUSIONS	63-64	12
IV. MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL.....	65	12
Annexe		
VISION STRATÉGIQUE À LONG TERME (2005-2015)		13

I. INTRODUCTION

1. À sa dixième session, la Conférence générale a adopté la résolution GC.10/Res.2 dans laquelle elle a invité le Directeur général à définir une vision stratégique à long terme (10 à 15 ans), le cas échéant pour qu'elle soit adoptée par la Conférence générale, à sa prochaine session. Elle a en outre appelé dans cette résolution à traiter de la question de la contribution stratégique de l'ONUDI à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

2. À la vingt-neuvième session du Conseil du développement industriel, tenue du 9 au 11 novembre 2004, le Directeur général a présenté un document de séance (IDB.29/CRP.5) qui constituait une version préliminaire destinée à faciliter les débats et les consultations sur le sujet. De décembre 2004 à février 2005, le Directeur général a tenu une série de réunions bilatérales et multilatérales avec plusieurs représentants permanents qui ont exprimé leurs vues préliminaires sur le sujet. Le document a également été distribué aux fonctionnaires afin de recueillir leurs observations. Du 23 au 25 février 2005, des consultations ont eu lieu à cet égard avec tous les groupes régionaux.

3. Suite à ces consultations et prenant en compte les observations faites par les fonctionnaires et les vues préliminaires des représentants permanents et des groupes régionaux, une version révisée de la vision stratégique à long terme a été distribuée aux missions permanentes le 15 avril 2005. Après cette date, des observations formulées par écrit ont été reçues de certains groupes régionaux. Le document a été révisé pour tenir compte de certaines de leurs observations, puis a servi de base aux consultations finales avec les États Membres le 30 mai 2005. Le présent document tient compte des résultats de toutes ces consultations.

4. Il a été estimé que la vision stratégique à long terme devrait être succincte, réaliste et prospective. Si le présent document n'est qu'une note d'information qui en expose la justification et le contenu, le projet de décision au chapitre IV contient, dans son annexe, la vision stratégique à long terme requise pour les 10 prochaines années.

II. VISION STRATÉGIQUE À LONG TERME DE L'ORGANISATION

A. Acquis et scénarios déterminant la vision

5. Le mandat confié à l'origine à l'Organisation qui est de soutenir et de promouvoir le développement industriel des pays en développement et des pays à économie en transition continue d'être pertinent, car le développement industriel reste indispensable pour assurer une croissance durable et le progrès social. Dans

ce contexte, il serait donc indiqué que le profil de l'ONUDI soit celui d'une organisation professionnelle compétente et efficace, qui offre des services clairement définis et bien ciblés en tenant compte de son avantage comparatif, et contribue au développement industriel durable des pays en développement et des pays à économie en transition, ainsi qu'à la réalisation des objectifs internationaux pertinents en matière de développement.

Acquis

6. La vision à long terme du rôle de l'ONUDI au cours des 10 à 15 prochaines années devrait correspondre à ce profil et sera déterminée, entre autres, par les acquis suivants:

a) Les objectifs internationaux en matière de développement, en particulier les objectifs pertinents du Millénaire pour le développement, qui fixeront les orientations du programme de développement des 10 prochaines années, aux niveaux national et international;

b) L'évolution de l'économie mondiale touchant les pays en développement et les pays à économie en transition, en particulier le processus complexe de la mondialisation et de la marginalisation des pays pauvres qui caractérise l'économie internationale, et les problèmes d'environnement et d'énergie qui ont une incidence sur le développement durable;

c) La place de l'ONUDI dans le système multilatéral de développement ainsi que son rôle et son mandat tels qu'il a été ajusté et renforcé par le passé grâce aux efforts de transformation, aux orientations et aux directives reçues périodiquement des États Membres, notamment le Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI, les Orientations stratégiques "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI" et d'autres accords internationaux pertinents;

d) La stratégie d'entreprise de l'Organisation qui met notamment l'accent sur l'amélioration de la productivité soutenue par l'accroissement du savoir, le développement des compétences et la diffusion de la technologie moderne.

Scénarios

7. *L'élimination de la pauvreté* dans les pays en développement restera l'objectif de développement le plus important au cours de la prochaine décennie, comme l'attestent également les objectifs du Millénaire pour le développement mesurables et assortis de délais précis pour s'attaquer aux nombreux aspects de l'extrême pauvreté. En particulier, réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont

le revenu est inférieur à un dollar par jour (pauvreté liée au revenu) est l'objectif numéro 1 des objectifs du Millénaire pour le développement. Le renforcement des capacités productives et la création d'emplois productifs dans le secteur non agricole est l'un des moyens efficaces d'atteindre cet objectif.

8. D'autres aspects de la pauvreté – que l'on désigne parfois par l'expression "pauvreté non liée au revenu" – qui sont abordés dans les objectifs du Millénaire pour le développement, consistent notamment à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (objectif 3), améliorer la santé et combattre les maladies (objectifs 5 et 6), assurer un environnement durable (objectif 7) et mettre en place un partenariat mondial pour le développement (objectif 8). Il importe au plus haut point d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, non seulement pour la croissance économique générale et le développement, mais aussi pour la stabilité et la sécurité intérieures et internationales, comme l'a souligné le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (2004). Bien que de nombreux pays soient en bonne voie pour atteindre au moins certains des objectifs d'ici à l'échéance de 2015, de nombreux autres, en particulier en Afrique subsaharienne, sont loin du compte. Aussi, dans les dix prochaines années, l'appui de la communauté internationale à ces pays et régions doit-elle viser à accélérer leurs processus nationaux pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais fixés.

9. La *mondialisation* de l'économie, à savoir l'intégration des économies nationales dans l'économie internationale par le commerce, l'investissement direct étranger, les flux de capitaux à court terme, l'exode de la main d'œuvre entre les pays et les flux de connaissances et de technologies, a été le trait dominant de l'économie mondiale ces vingt dernières années. Dans une certaine mesure, ce processus est irréversible et va très certainement se poursuivre les décennies à venir. Les sociétés nationales et la communauté internationale doivent faire face aux conséquences de ce processus et le gérer de manière à en tirer parti tout en en minimisant les risques.

10. La mondialisation et la libéralisation connexe des investissements et des régimes commerciaux ne garantissent pas à elles seules qu'une grande partie des pays en développement pourront tirer parti des marchés mondiaux et réaliser une croissance économique rapide. Seuls quelques-uns de ces pays ont réussi à pénétrer ces marchés tandis qu'un très grand nombre d'autres, notamment les moins avancés, n'y sont pas parvenus. Nul doute que cette vague de mondialisation a vu s'accroître le ratio commerce-revenu de certains pays en développement d'Asie et d'Amérique latine (par exemple le Brésil, la Chine, l'Inde et le Mexique) et qu'aujourd'hui, un grand nombre parmi eux n'exportent

pas seulement des matières premières, mais aussi des produits finis et des services. Le revenu réel par habitant et le taux annuel de croissance du revenu par habitant ont augmenté et à la faveur d'une forte croissance économique en Asie, la répartition globale des revenus s'est améliorée et le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a baissé.

11. Toutefois, toutes les régions et tous les pays n'ont pas tiré parti de la mondialisation. Environ 1,1 milliard de personnes – soit un cinquième de la population mondiale – continue de vivre dans l'extrême pauvreté, avec un revenu de moins d'un dollar par jour. Dans de nombreux pays, il n'y pas eu de progrès économique et social durable. Dans la plupart, les échanges commerciaux ont baissé ces vingt dernières années et la croissance économique n'a en moyenne pas progressé au même rythme que l'accroissement de la population. La situation en Afrique est particulièrement préoccupante parce qu'elle est aggravée par le syndrome d'immunodéficience acquise (sida) et d'autres maladies endémiques.

12. Les efforts qui seront déployés à l'échelle internationale dans les 10 à 15 prochaines années devront tendre à aider les *pays marginalisés* à s'intégrer dans l'économie mondiale grâce à leur participation aux échanges internationaux et aux flux d'investissement direct étranger. Nombre de ces pays n'ont pas tiré parti de la mondialisation, en raison principalement du fait qu'ils n'ont pas les capacités nécessaires pour participer à ce processus. Il faudra les aider à créer ces capacités – productives et commerciales. Ces dernières années, des efforts ont été entrepris pour faire face aux besoins et aux handicaps des pays les moins avancés qui sont les pays les plus petits et les plus pauvres du système commercial mondial. Ces efforts doivent être poursuivis et peut-être accélérés.

13. Le monde doit également faire face à des *problèmes écologiques* qui menacent l'indivis mondial. Il s'agit, entre autres, des changements climatiques, de l'appauvrissement de la biodiversité, de la pollution des eaux internationales et de l'appauvrissement de la couche d'ozone. L'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie, qui est une des conditions essentielles pour réaliser le développement économique et social et améliorer la qualité de la vie, pose également des problèmes particuliers. La production, la distribution et la consommation d'énergie sont, à l'échelle mondiale, des sources importantes de pollution et de déchets, ne serait-ce qu'en raison des émissions énormes de gaz à effet de serre qui en résultent et qui constituent une menace grave pour l'environnement mondial parce qu'elles peuvent engendrer des changements climatiques. La solution de ces problèmes restera un élément important de l'action mondiale en faveur du développement dans les années à venir.

14. Le monde a déjà connu une expérience concluante dans le domaine de l'environnement, le Protocole de Montréal de 1987, qui visait à résoudre le problème des émissions de chlorofluorocarbones qui réduisent les concentrations d'ozone dans la haute atmosphère. L'ONUDI a apporté une contribution importante dans ce domaine. La communauté internationale a commencé à chercher des solutions à d'autres problèmes à travers des accords internationaux comme la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto, ainsi qu'à travers des arrangements institutionnels comme le Fonds pour l'environnement mondial. Ces efforts se poursuivront sans doute les années à venir.

15. Au cours des 10 à 15 prochaines années, l'Afrique, en particulier l'*Afrique subsaharienne*, restera au cœur de l'action internationale en faveur du développement, la crise de développement du continent étant sans précédent. L'Afrique subsaharienne est la seule région qui ait affiché une croissance négative du revenu par habitant au cours des décennies 1980 à 2000. L'extrême pauvreté y a progressé au cours de la période 1990-2001, et la région subit les conséquences néfastes d'une insécurité alimentaire permanente, de la prévalence de maladies potentiellement mortelles comme le paludisme, la tuberculose et le sida, d'une mortalité infantile et maternelle élevée et d'une insuffisance généralisée dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. On explique l'engrenage de la pauvreté dans lequel l'Afrique subsaharienne est prise par un certain nombre de facteurs: faiblesse de la productivité agricole et d'autres activités de production, étroitesse des marchés et coût très élevé des transports, charge de morbidité très élevée, contexte géopolitique défavorable et extrême lenteur de la diffusion des technologies venant de l'extérieur. Pour mettre fin à l'engrenage de la pauvreté en Afrique, il faudrait que les populations et les gouvernements unissent systématiquement leurs efforts à ceux de la communauté internationale.

16. De même, il faut également apporter une aide internationale aux *sociétés sortant de situations de crises* dues à des catastrophes naturelles ou causées par l'homme, notamment les conflits violents. Ces situations constituent de sérieuses menaces pour les personnes et rendent la sécurité humaine préoccupante. Il s'ensuit que les pays frappés par les crises sont confrontés à la désagrégation de leur tissu social et économique, ce qui réduit la capacité productive de l'économie et la capacité des personnes touchées à créer des moyens d'existence durables. Ces situations surviennent périodiquement et une aide extérieure devrait être fournie en cas de besoin.

17. Les scénarios décrits plus haut détermineront les contours de la vision à long terme de l'Organisation,

tandis que la place qui lui a été assignée dans le cadre du développement à l'échelle internationale et les avantages comparatifs qu'elle a acquis ces dernières années permettraient de définir ses objectifs de développement pour l'avenir. Dans le système de développement multilatéral des Nations Unies, *la fonction de l'ONUDI* est de soutenir et d'aider les pays en développement et les pays à économie en transition dans leurs efforts d'industrialisation. Au fil des ans, elle a développé des services, des capacités, des compétences techniques, des méthodes de travail et des approches qui ont été affinées et enrichies par *les orientations et les directives reçues des États Membres* et les dispositions de divers *accords internationaux pertinents*. Un processus de respécialisation et de professionnalisation a été mené dans le cadre de la transformation de l'Organisation ces sept dernières années. En conséquence, les services offerts et les activités menées ont constamment été améliorés afin qu'ils soient beaucoup mieux ciblés et adaptés aux besoins des bénéficiaires. Ce processus également se poursuivra sans doute dans l'avenir.

18. La *stratégie d'entreprise* de l'ONUDI influera également sur sa vision à long terme et sur les activités qui seront menées pour traduire cette vision dans la réalité. L'expérience de développement des pays développés et des pays en développement qui ont réussi montre que la productivité joue un rôle crucial dans la croissance économique et dans l'accroissement du produit intérieur brut (PIB) par habitant. Les pays qui empruntent la voie d'une productivité élevée dans leur production et leurs activités de services deviennent plus riches par rapport à ceux qui sont engagés dans des activités à faible productivité. La stratégie d'entreprise de l'ONUDI met donc l'accent sur l'amélioration de la productivité, soutenue par les connaissances, les compétences techniques et la technologie en vue du progrès économique et social, et impose à l'Organisation de se concentrer sur les activités visant à améliorer la productivité, qui accompagneraient les efforts des pays en développement et des pays à économie en transition afin qu'ils participent au système de production mondial en les aidant à accroître leur productivité et à développer des économies compétitives.

B. Domaines d'action et approches transversales

19. L'ensemble des considérations mentionnées plus haut détermine le choix de quelques domaines d'action bien définis pour l'action de l'Organisation dans les 10 à 15 prochaines années. La petite taille de l'Organisation et les ressources limitées dont elle dispose pour ses activités techniques constituent des raisons supplémentaires pour faire porter l'essentiel de son action sur les trois domaines suivants:

- a) Élimination de la pauvreté grâce à des activités productives dans le secteur non agricole;
- b) Renforcement des capacités; et
- c) Environnement et énergie.

20. Quelques approches et méthodes transversales ont été utilisées pour mener des activités opérationnelles (assistance technique) et au titre de la fonction de forum mondial (analyse et discussion) dans ces domaines de concentration.

21. Les domaines et les méthodes découlent des lignes d'action préconisées dans le plan de travail et les orientations stratégiques déjà mentionnés.

Domaines d'action

- a) *Élimination de la pauvreté grâce à des activités productives dans le secteur non agricole*

22. La réduction de la pauvreté et partant la réalisation de l'objectif 1 du Millénaire pour le développement seront essentiellement déterminées en fonction du taux d'accroissement du revenu moyen des pauvres pendant une période. Pour réduire la pauvreté, il importe au plus haut point d'accélérer la croissance et de la maintenir sur une longue période de temps, en veillant à ce que les populations y contribuent au moyen d'activités génératrices de revenus.

23. Dans de nombreux pays en développement, et en particulier dans les pays africains les moins avancés, l'agriculture à faible productivité est l'activité dominante, qui emploie plus de 50 % de la population active. La solution consiste à passer des activités à faible productivité à celles à productivité élevée, de l'agriculture à l'industrie et aux services qui tendent à avoir des niveaux de productivité plus élevés que l'agriculture. L'augmentation des activités non agricoles dans les zones rurales et la diversion de l'excédent des travailleurs agricoles a un impact important sur la croissance favorable aux pauvres dans la mesure où, tout en contribuant à l'accroissement de la productivité agricole, elles offrent aussi l'occasion de diversifier et donc de maximiser les sources de revenu des ménages. Dans les pays en développement, notamment en Afrique, la création d'emplois et de revenus non agricoles dans les zones rurales (conjuguée à l'accroissement de la productivité agricole) et d'emplois formels dans la manufacture et les services sont des déterminants importants de la croissance favorable aux pauvres et partant, de l'élimination de la pauvreté. Ce sont là les activités de base qui découlent du mandat de l'ONUDI: aider les pays en développement et les pays à économie en transition dans leurs efforts d'industrialisation grâce à la création et au

développement de capacités de production dans les secteurs non agricoles.

24. Dans les économies de marché, ces activités économiques – notamment la création et la gestion d'entreprises et de capacités productives dans la manufacture et les services – amènent à prendre des risques et des initiatives privées pour générer des profits et des revenus. Ce qui motive non seulement les grandes sociétés nationales et multinationales, mais aussi les petites entreprises rurales, les particuliers et les ménages, c'est la vente de la main d'œuvre ou la production de biens et services. Tout cet ensemble constitue le secteur privé, qui apporte la contribution la plus importante au PIB et à l'emploi et qui, par conséquent, est le moteur essentiel de la croissance dans une économie moderne. L'épargne, l'investissement, l'innovation et la diffusion des technologies sont effectués par des particuliers, des entrepreneurs, des sociétés, des entreprises et des organisations de la société civile. Le secteur privé peut donc directement lutter contre la pauvreté en créant des capacités productives locales, des emplois, en améliorant la productivité et en augmentant les revenus des pauvres. L'esprit d'initiative des chefs d'entreprise joue un rôle décisif dans ces activités.

25. En outre, dans presque tous les pays, en particulier dans les économies en développement, l'activité économique s'effectue encore sur une petite échelle et la plupart des entreprises mènent leurs activités dans les villes et les quartiers, ou à défaut, à l'échelle nationale. L'esprit d'entreprise prospère plus efficacement dans les petites et moyennes entreprises (PME) qui ont de bonnes chances de réaliser la croissance et de promouvoir l'innovation. Par ailleurs, les microentreprises, principalement du secteur informel, jouent également un rôle important dans la réduction de la pauvreté parce qu'elles offrent à des millions de pauvres, y compris aux femmes chefs d'entreprises, des pays en développement, la seule occasion d'être employés et de gagner des revenus.

26. En conséquence, il est clair que les services de l'ONUDI devraient être axés sur l'aide au secteur privé local des pays en développement et des pays à économie en transition en matière de création de capacités productives dans le secteur non agricole – notamment en organisant et en gérant des entreprises, en assurant la mise à niveau de la technologie, en apportant les ressources financières nécessaires, en favorisant l'accès aux marchés intérieurs et au commerce international et en réalisant divers gains d'efficacité collectifs grâce à des partenariats entre les secteurs public et privé, en mettant en place des groupements et des réseaux et d'autres modalités institutionnelles. Il s'agira là de la contribution stratégique de l'ONUDI à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et en

particulier au premier et à l'objectif le plus important, à savoir l'élimination de la pauvreté.

27. Dans ce contexte, on continuera à mettre l'accent sur l'appui et la promotion du développement de l'agro-industrie et de l'industrie de transformation alimentaire, en raison de leur importance dans les économies agricoles de l'Afrique et des pays les moins avancés. Leur croissance et leur modernisation, outre qu'elles amélioreront la productivité des secteurs industriels dans ces pays, contribueront également à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la réduction de la pauvreté.

28. Conjugué à l'esprit d'entreprise, l'investissement joue un rôle central dans la croissance et la réduction de la pauvreté, en accroissant la capacité productive de l'économie. L'aide à la création d'un climat favorable aux investissements revêt donc une importance cruciale pour l'élimination de la pauvreté. Un climat propice aux investissements encourage par des mesures d'incitation toutes les entreprises – petites, moyennes et grandes, ainsi que les microentreprises – à investir de manière productive, à créer des emplois, à développer et à adopter de nouvelles technologies pouvant servir à accroître la productivité d'autres facteurs de production. Alors que dans les pays en développement l'essentiel des investissements privés sont par nature des investissements locaux, l'investissement direct étranger (IDE) est également important et apporte non seulement des ressources financières mais aussi un meilleur savoir-faire en matière de gestion, la technologie moderne, l'accès aux marchés internationaux et une culture d'entreprise d'efficacité et de compétitivité. Sans doute la plus grande contribution de l'IDE est-elle l'innovation, le transfert des connaissances et des compétences techniques, et la productivité. La contribution de l'IDE à la croissance est censée être plus importante lorsque l'on peut diffuser les connaissances sur les technologies plus efficaces qu'il permet d'apporter aux entreprises locales grâce à des relations d'affaires. En ce sens, l'IDE peut être un moteur de la croissance des entreprises locales et peut améliorer le climat général des investissements. Les services spécifiques de l'ONUDI conçus pour aider les pays en développement, qui sont relativement marginalisés, à améliorer leur climat des investissements par des stratégies, des politiques et des mécanismes institutionnels appropriés visant à remédier aux échecs des politiques gouvernementales en vigueur et aux dysfonctionnements du marché, contribueraient à promouvoir l'investissement et la croissance en vue de l'élimination de la pauvreté dans ces économies.

b) *Renforcement des capacités commerciales*

29. Le fait que les activités de l'ONUDI sont axées sur le renforcement des capacités commerciales des pays en développement et des pays à économie en

transition résulte du souci d'aider ces pays à intégrer l'économie mondiale en participant au commerce international. Il y a de sérieuses raisons de penser qu'une plus grande intégration commerciale va de pair avec des taux plus élevés de croissance économique nécessaires pour éradiquer la pauvreté. En outre, pour les pays en développement, le commerce est le principal moyen par lequel ils peuvent tirer profit de la mondialisation. Il soumet les entreprises locales à la concurrence à l'intérieur et à l'extérieur du pays, ainsi qu'aux meilleures pratiques des entreprises étrangères et aux demandes de clients avisés, ce qui encourage une plus grande efficacité et stimule la productivité.

30. Comme expliqué ci-dessus, les principaux obstacles que rencontrent les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, dans leur participation au commerce international sont l'absence des capacités de production et d'exportation nécessaires (ou capacités liées à l'offre) ainsi que l'incapacité de ces pays à se conformer aux normes commerciales des pays industrialisés.

31. Ces obstacles comportent deux grandes dimensions qui méritent d'être examinées:

a) Les entreprises des pays en développement, notamment les petites et moyennes entreprises, n'ont le plus souvent pas la capacité de production nécessaire pour produire des produits de qualité ou des excédents pour l'exportation compétitive de ces produits afin de tirer parti des possibilités offertes par le commerce international;

b) En outre, la plupart des pays en développement n'ont pas les moyens de respecter les normes de conformité, et leurs produits d'exportation potentiels ne parviennent souvent pas à respecter les normes techniques de qualité, les conditions sanitaires et d'hygiène et les règlements fixés par les marchés importateurs. Dans bien des cas, notamment dans les PMA, l'infrastructure requise dans les domaines de la normalisation, de la métrologie, des essais et du contrôle de la qualité fait défaut et même si des services existent, ils ne sont généralement pas reconnus sur le plan international. Les pays en développement doivent réformer ou mettre à niveau leurs systèmes de normalisation, instituer des mécanismes efficaces de contrôle, de certification et d'accréditation de laboratoires pour se conformer aux accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les obstacles techniques au commerce (OTC) et sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, et se défendre efficacement au sein des organes de normalisation.

32. Les pays en développement ont besoin d'une assistance technique pour surmonter ces insuffisances et obtenir un accès accru aux marchés. La nécessité d'une

telle assistance a été reconnue sur le plan international – dans le Programme de Doha pour le développement (2001) et le Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD). Même l’Accord sur les obstacles techniques au commerce et l’Accord sur l’application des mesures sanitaires et phytosanitaires négociés dans le cadre du Cycle d’Uruguay disposent expressément que les pays développés membres de l’OMC devraient fournir une assistance aux pays en développement membres pour résoudre ces problèmes.

33. Les services de l’ONUDI doivent remédier à ces insuffisances. L’Organisation a déjà tenté de regrouper ses interventions spécifiques dans ce domaine autour de deux objectifs essentiels, d’une manière efficace et intégrée. Outre ses activités normales dans ce domaine, elle a lancé une initiative thématique spécifique sur le renforcement des capacités commerciales à la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey (Mexique) en mars 2002. Une autre initiative importante a été prise en septembre 2003 lorsque l’ONUDI et l’OMC ont signé un mémorandum d’accord en marge de la cinquième Conférence ministérielle de l’OMC à Cancún (Mexique). Les deux organisations sont convenues de mener des programmes et projets conjoints en vue du renforcement des capacités commerciales et des activités connexes, l’ONUDI centrant sa contribution sur le renforcement des capacités relatives à l’offre (y compris le respect des normes et conditions techniques) des pays en développement et l’OMC traitant du développement des capacités de ces pays à participer efficacement aux négociations commerciales et à pousser plus loin l’application des accords de l’OMC. Depuis lors, un certain nombre de projets destinés à être exécutés conjointement ont été élaborés.

34. L’ONUDI poursuivra et intensifiera ses activités dans ce domaine les années à venir.

c) *Environnement et énergie*

35. Le troisième domaine d’action a trait à l’environnement et à l’énergie où l’ONUDI doit mener des activités spécifiques pour répondre aux besoins identifiés des pays en développement et à économie en transition. Ces activités devraient avoir pour objet de promouvoir le développement industriel durable tout en contribuant à assurer un environnement durable, objectif important du Millénaire pour le développement.

36. On a déjà rappelé le rôle et les réalisations importantes de l’ONUDI dans le cadre Protocole de Montréal de 1987 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d’ozone. Il y a eu d’autres accords multilatéraux sur les questions d’environnement, notamment la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention-cadre des Nations Unies sur les

changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Kyoto, ainsi que des mécanismes financiers comme le Fonds pour l’environnement mondial. L’ONUDI continuera à apporter des contributions majeures à la bonne application de ces accords.

37. Au cœur des grands programmes et des services de l’ONUDI relatifs au développement industriel durable et à l’environnement, on trouve la technologie. Le développement de la technologie couvre à la fois les activités de lutte pour l’environnement et les processus de production industrielle complètement nouveaux qui réduisent la charge qui pèse sur l’environnement. À l’origine, dans le processus d’industrialisation, l’accent était sur la lutte pour l’environnement au moyen de dispositifs de dépollution en aval. Là où cette pratique subsiste, il faut privilégier désormais l’utilisation de nouvelles technologies de pointe qui tirent plus efficacement parti de l’énergie et des matériaux et génèrent moins de pollution et de déchets.

38. Mais à la longue, les activités de l’ONUDI dans ce domaine devraient en priorité favoriser des changements fondamentaux dans la conception de produit et la technologie, ce qui garantirait la durabilité des ressources en bouclant la filière des ressources naturelles dans nos économies. La durabilité des ressources comporte fondamentalement quatre étapes:

a) Évoluer vers des flux circulaires de matériaux utilisés et recyclés à de très nombreuses reprises;

b) Continuer à réduire la quantité de matériaux et d’énergie utilisés grâce à une plus grande efficacité et éliminer les matériaux dangereux et toxiques;

c) Recentrer l’action en passant de la vente de produits à la fourniture de services;

d) Passage de sources d’énergie non renouvelables aux sources d’énergie renouvelables.

39. L’ONUDI a depuis toujours utilisé les centres nationaux pour une production plus propre pour diffuser des techniques écologiquement rationnelles qui relèvent la qualité et renforcent la productivité, ainsi que pour promouvoir l’adoption de méthodologies pour une production plus propre écologiquement durables. Ces centres peuvent être utilisés pour démontrer l’utilité et l’efficacité de la technologie et des pratiques concernant la durabilité des ressources dans des sous-secteurs industriels spécifiques (les textiles par exemple) de certains pays en développement.

40. Dans le domaine de l’énergie, les activités et les services de l’ONUDI devraient porter sur les mesures favorisant l’utilisation rationnelle de l’énergie et

L'utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables (biomasse, énergie éolienne, solaire, petites centrales hydroélectriques et énergie géothermique) en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable de la communauté internationale. Il faudrait notamment aider à renforcer les capacités des pays en développement et à économie en transition et à y transférer la technologie et le savoir-faire technique dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie. Les services techniques de l'Organisation s'emploieront également à promouvoir l'utilisation, à des fins productives, des sources d'énergie renouvelable et de l'énergie propre, en particulier dans les zones rurales, afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment de l'objectif relatif à l'élimination de la pauvreté.

Approches transversales

41. Un certain nombre d'approches transversales définiront les activités de l'ONUDI dans les domaines d'action privilégiés. La principale est le développement du secteur privé, qui a déjà été évoqué. Les activités et les interventions de l'ONUDI dans tous les domaines d'action seront menées en partenariat avec le secteur privé – particuliers, entreprises, associations professionnelles et organisations de la société civile. En septembre 2004, l'ONUDI a conclu un accord avec le PNUD en vue d'élaborer et d'exécuter un programme conjoint dans le domaine du développement du secteur privé sur la base des recommandations de la Commission du secteur privé et du développement. L'exécution de ce programme par des activités spécifiques et connexes d'assistance technique, y compris des séminaires et des ateliers et la promotion de partenariats entre les secteurs public et privé sera une contribution importante dans ce cadre.

42. Par ailleurs, en tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies, l'ONUDI a un double rôle: d'une part, elle fournit des services de coopération technique (fonction opérationnelle), d'autre part, elle est censée acquérir, analyser et diffuser des connaissances sur les processus de développement industriel et lancer et conduire des débats et des discussions sur le développement industriel et les questions qui y ont trait afin d'influencer le choix des objectifs de développement dans ce domaine (fonction de forum mondial). L'Organisation s'est efforcée d'établir un bon dosage entre ces deux types de fonction qui sont complémentaires.

43. D'autre part, dans un contexte international axé sur les marchés et la mondialisation, fournir des biens publics mondiaux justifie l'action d'une institution spécialisée du système des Nations Unies. Dans le cas de l'ONUDI, cette action concernerait le développement industriel. Plus spécifiquement, la création, l'adaptation

et la gestion du savoir-faire sur toutes les questions ayant trait à l'industrie peuvent être considérées comme un bien public mondial, ce qui est la préoccupation légitime de l'ONUDI. Il faut, par exemple, développer des connaissances à partir de l'expérience de développement industriel (politiques, législation, instruments) des pays développés et en développement qui ont réussi, en les aidant dans la tâche difficile qui consiste à examiner de près ces expériences, à en tirer des connaissances pertinentes, à expérimenter ces connaissances et à les adapter aux conditions locales. Il faut en outre gérer les connaissances au moyen de la documentation, du partage et de l'échange avec d'autres organisations à travers le monde, et utiliser à cet égard les dernières nouveautés en matière de technologie de l'information. L'ONUDI devra poursuivre et améliorer ces activités, notamment en fournissant, au cours des prochaines années, des informations, des compétences techniques et des technologies car l'excellence de ses activités en tant que centre de connaissances renforcera aussi son efficacité dans la fourniture de l'assistance technique.

44. Dans le même ordre d'idées, il faut promouvoir des technologies nouvelles et naissantes qui auront inévitablement une très grande incidence sur le développement économique dans les années à venir. L'ONUDI doit donc prendre des initiatives appropriées, affecter des ressources et mener des activités pertinentes afin de rationaliser ces nouvelles technologies comme outils de développement industriel pour augmenter la productivité et la croissance économique.

45. L'ensemble des compétences et des services dont dispose l'ONUDI seront utilisés pour résoudre les problèmes spéciaux des sociétés sortant de situations de crises dues à des catastrophes naturelles ou causées par l'homme. La sécurité humaine est un élément capital de ces situations, qui guidera les activités de l'Organisation dans ce domaine. Pour l'essentiel, l'ONUDI fournira des services pour le relèvement des entreprises dans les principaux secteurs industriels, la promotion d'activités génératrices de revenus pour des groupes spécifiques parmi les personnes touchées, l'appui au renforcement des capacités institutionnelles et la participation au relèvement de l'infrastructure industrielle.

46. Il est clair que pour mener les activités opérationnelles et de forum mondial pertinentes d'une manière professionnelle et renforcer l'excellence technique de l'Organisation, les fonctionnaires devront régulièrement mettre à jour leurs connaissances professionnelles et leurs compétences techniques dans leurs domaines respectifs, grâce à un dosage approprié de recrutement interne et externe, de formation, de séminaires et d'ateliers. En d'autres termes, le processus de respécialisation et de professionnalisation qui a caractérisé la transformation de l'ONUDI ces sept

dernières années doit également se poursuivre dans l'avenir.

47. Pour accroître la productivité de l'économie dans les pays en développement, il est essentiel de créer et de renforcer un tissu de relations entre agents économiques, marchés et institutions susceptibles d'aider ces pays à tirer pleinement parti des échanges internationaux et des flux d'investissement. À cet égard, l'ONUDI, pour exécuter ses activités avec efficacité, devra établir des partenariats avec les organisations du secteur privé et de la société civile, en particulier les associations professionnelles et les ONG (organisations non gouvernementales) de développement.

48. Enfin, ces dernières années, les activités de coopération techniques menées par l'Organisation ont présenté un caractère quelque peu asymétrique, les services fournis au titre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement représentant plus de 50 % de l'ensemble des activités de coopération technique. Si ces activités sont essentielles et doivent être poursuivies, il est nécessaire de rétablir l'équilibre en augmentant les activités de l'Organisation qui traitent des problèmes de fond de l'industrialisation comme la promotion des investissements et de la technologie, le développement des petites entreprises, le renforcement des capacités commerciales, l'agro-industrie et l'industrie alimentaire, l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables.

C. Dimensions régionales

49. Au cours des prochaines années, l'action de l'ONUDI tiendra compte d'un certain nombre de dimensions régionales.

Afrique

50. L'Organisation accordera la priorité à l'Afrique subsaharienne dans ses activités opérationnelles et de forum mondial, en raison des problèmes de développement particuliers que cette région rencontre. Elle a déjà élaboré l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique, qui a été approuvée en tant que volet industriel du NEPAD. Le *Rapport sur le développement industriel 2004* fait une analyse approfondie des besoins de l'Afrique en matière de développement et l'Organisation, à travers ses programmes intégrés et ses activités de coopération technique sur le continent, a cherché à contribuer à l'élimination de la pauvreté par le développement économique et industriel. Ces activités seront également renforcées dans l'avenir. Parallèlement, en tant qu'organisation internationale regroupant de nombreux pays de par le monde, l'ONUDI continuera aussi à faire face aux problèmes de développement industriel d'autres régions (Amérique latine et Caraïbes, Afrique

du Nord, Asie et pays à économie en transition) et à répondre à leurs besoins spécifiques.

Décentralisation

51. La décentralisation effective des fonctions et des activités vers le terrain a toujours été un objectif important pour l'ONUDI. Elle est d'autant plus nécessaire que les décisions relatives à la programmation, à l'exécution et au financement sont de plus en plus prises à l'échelon des pays. Un certain nombre d'initiatives ont été prises ces sept dernières années, mais les efforts de l'Organisation en faveur d'une décentralisation effective n'ont jusqu'ici pas porté pleinement leurs fruits en raison de l'insuffisance des ressources financières et humaines.

52. Pour résoudre ce problème et étendre le champ d'activité de ses bureaux extérieurs, l'ONUDI a conclu un accord de coopération avec le PNUD en septembre 2004. Cet accord prévoit le renforcement de la présence de l'ONUDI sur le terrain dans près de 80 pays (contre environ 30 aujourd'hui).

53. Outre qu'elle permet d'atteindre les objectifs opérationnels de l'ONUDI, l'extension du champ d'activité des bureaux extérieurs permettrait à l'Organisation de participer effectivement, de manière coordonnée et en se fixant des objectifs, à la formulation de stratégies pour l'assistance technique fournie par les organismes des Nations Unies au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des bilans communs de pays ainsi que des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté élaborés sur la base des objectifs du Millénaire pour le développement.

54. Pour ce faire, il faudra encore renforcer les mesures de décentralisation les 10 à 15 prochaines années.

Coopération Sud-Sud

55. La promotion de la coopération Sud-Sud sera un aspect important de l'action de l'ONUDI au cours des prochaines années. Elle complétera les efforts déployés depuis toujours pour faciliter le transfert de ressources et de technologies des pays développés vers les pays en développement. Grâce à des mécanismes appropriés visant à renforcer la coopération Sud-Sud, l'Organisation permettrait aux pays en développement moins avancés de tirer parti des expériences de développement de pays émergents mieux lotis.

D. Financement du développement

56. La mobilisation de ressources financières suffisantes pour les activités d'assistance technique et celles que l'Organisation mène en tant que forum mondial et leur accroissement dans les 10 à

15 prochaines années doivent occuper une place importante dans la vision à long terme de l'ONUDI. D'une manière générale, le financement des activités techniques provient de trois sources: le Fonds de développement industriel et les fonds d'affectation spéciale, des fonds au titre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement (fonds multilatéraux) et de la partie du programme ordinaire de coopération technique imputée au budget ordinaire. La plus importante de ces sources, les fonds multilatéraux, représentent environ 50 % des ressources disponibles chaque année. Le Fonds de développement industriel et les fonds d'affectation spéciale, qui entrent dans le cadre de l'aide publique au développement, représentent environ 40 % de ces ressources (annuelles). Dans le cadre de la stratégie visant à accroître ses ressources financières au cours des prochaines années, l'Organisation doit accorder une grande attention à ces deux sources. Elle a déjà pris des mesures pour formuler des propositions de projet dans les domaines traditionnels du développement industriel, qui peuvent accéder aux ressources financières disponibles au titre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Un plus grand nombre de ce type de propositions novatrices devront être formulées en gardant présentes à l'esprit les modalités des mécanismes de financement actuels et nouveaux dans ce domaine.

57. Le montant de l'aide publique au développement ou de l'aide devrait augmenter modérément au cours des prochaines années, mais de manière appréciable d'environ 68 milliards en 2003 à 100 milliards en 2010, et ceci pour de multiples raisons – les efforts entrepris pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, la pression de l'opinion internationale sur les pays riches afin qu'ils consacrent 0,7 % de leur PIB à la lutte contre la pauvreté, l'attachement récemment renouvelé des pays de l'OCDE à la Déclaration du Millénaire et au Consensus de Monterrey, qui s'est traduit par un accroissement important du montant de leur aide collective, la prise de conscience, après les événements du 11 septembre 2001, du lien étroit qui existe entre sécurité mondiale et développement. On propose également de mettre en place des sources de financement nouvelles et novatrices (comme les taxes sur l'environnement mondial et une facilité financière internationale) pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et lutter contre la pauvreté. L'aide aux pays d'Afrique subsaharienne devrait également augmenter en proportion du montant total de l'aide, et une bonne partie sera fournie dans le cadre de programmes.

58. Si, à n'en point douter, l'ONUDI s'emploiera à obtenir une part équitable de l'accroissement de l'aide au développement, elle doit garder quelques questions à l'esprit en élaborant sa stratégie dans ce domaine. Premièrement, la part de l'aide fournie par le biais des

organismes internationaux s'occupant de questions de développement économique pourrait ne pas augmenter sensiblement. Deuxièmement, les donateurs et pays bénéficiaires s'inquiètent de plus en plus du double emploi et de l'absence d'harmonisation entre les organismes techniques sur le terrain, ainsi que de l'établissement insuffisant d'un lien avec les priorités et les systèmes du pays hôte. L'ONUDI doit donc déterminer son propre créneau et son avantage comparatif et prendre la place qui lui revient dans le système des Nations Unies sur le terrain, tout en alignant ses activités sur les priorités de développement définies sur le plan local. En outre, pour rester compétitif dans le domaine de l'aide au développement, elle doit affiner et rationaliser ses méthodes de travail afin de prendre en compte les préoccupations des donateurs et des pays bénéficiaires concernant les tendances à la multiplication des missions, au recours excessif aux consultants et aux coûts de transaction ou d'appui élevés, auxquelles donnent lieu les approches actuelles adoptées par les organismes multilatéraux. L'ONUDI essaie déjà de faire face à ces préoccupations à travers les programmes intégrés et ses programmes conjoints avec d'autres organismes. Ce processus doit être accéléré au cours des années à venir.

E. L'ONUDI dans le système multilatéral

59. Le rôle de l'ONUDI dans la promotion du développement durable doit se jouer dans un contexte multilatéral. En d'autres termes, ses activités et celles d'autres organismes multilatéraux dans le domaine du développement économique doivent être mises en synergie, coordonnées et harmonisées. De fait, les gains qu'elle a acquis grâce à sa restructuration interne et à son programme de réforme pourraient clairement être limités par les contraintes systémiques du système multilatéral, en particulier les fonctions de développement économique des organismes compétents du système des Nations Unies. Pour surmonter ce problème, l'ONUDI a conclu des arrangements de coopération avec d'autres organisations internationales (comme la CNUCED, le PNUD et l'OMC) dans des domaines d'activité spécifiques. Ces arrangements seront renforcés et de nouveaux arrangements de partenariat seront conclus dans l'avenir.

60. Bien que, ces dix dernières années, les fonds, programmes et organismes spécialisés des Nations Unies aient développé des capacités propres dans différents domaines, notamment le développement économique, ce processus a eu une conséquence négative indirecte, à savoir le manque de cohérence à l'échelle du système qui s'est traduit par le double emploi et les chevauchements. Les ressources, ainsi que les connaissances, l'expérience et les compétences techniques sont trop dispersées dans le système, qui souffre d'une absence d'orientation, de coordination et d'un manque de fonds. Il est donc nécessaire

d'organiser l'action du système des Nations Unies de façon coordonnée, de réaliser une masse critique dans les domaines pertinents et d'accumuler et de développer des connaissances dans les courants de pensée identifiés, en cernant mieux et en approfondissant le contenu des interventions dans le domaine du développement économique. Dans cette perspective, le Directeur général a formulé une proposition relative à un mécanisme de coordination volontaire amélioré, qui a été examiné avec le Secrétaire général de l'ONU et les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies. La proposition s'articule autour des éléments saillants suivants:

a) Élaboration d'un plan de travail ou d'un programme d'action concerté, à l'échelle du système et sur la base des objectifs du Millénaire pour le développement;

b) Définition, en fonction du rôle de chef de file qu'ils jouent pour telle ou telle question, les tâches à accomplir par les différents organismes, compte tenu de leurs compétences, expertise et ressources;

c) Examen, suivi de la mise en œuvre du plan de travail et établissement de rapports sur ce sujet, et reconnaissance des divers organes des Nations Unies qui contribuent au programme concerté;

d) Définition des domaines d'activité et des sujets (par exemple, efficacité du marché, connaissances et environnement) nécessaires pour renforcer l'offre de biens publics mondiaux et pour les opérations sur le terrain.

61. La proposition fait actuellement l'objet d'un examen approfondi par le Comité de haut niveau chargé des programmes en vue de sa mise en œuvre.

62. Au cours des prochaines années, l'ONUDI devra poursuivre ses efforts en faveur d'une coordination à l'échelle du système, qui contribueront également à accroître l'efficacité de ses propres opérations.

III. CONCLUSIONS

63. En dernière analyse, l'ONUDI sera jugée non sur l'ampleur de ses réformes, mais sur la pertinence et la qualité de ses services et le niveau de compétence professionnelle que traduisent ces services. Dans la société du savoir qui nous entoure déjà, une organisation comme l'ONUDI ne peut survivre et prospérer que si elle se transforme en organisation du savoir dans un domaine qu'elle a choisi. Le savoir, à

l'inverse des compétences techniques traditionnelles (qui changent très lentement) devient rapidement obsolète. Aussi les professionnels du savoir doivent-ils constamment se mettre à jour et actualiser leurs compétences professionnelles par l'expérimentation continue, l'innovation, la recherche et l'éducation dans leurs domaines d'activité respectifs.

64. En outre, dans un contexte économique axé sur les marchés et la mondialisation où l'on peut facilement accéder à toutes sortes de produits et de services compétitifs (Internet, commerce électronique), le critère le plus important sur lequel sera jugée une organisation comme l'ONUDI est de savoir si elle peut apporter une contribution originale en s'appuyant sur ses connaissances exceptionnelles et toujours plus variées, son expertise professionnelle et son avantage comparatif. En ce sens, la vision à long terme doit viser à constituer un "capital marques" pour l'Organisation dans le monde compétitif de l'aide au développement. La proposition recommandant d'axer l'action de l'Organisation sur quelques domaines et d'approfondir le contenu de ses services d'appui en assurant le développement d'une expertise de haut niveau et de centres d'excellence dans ces domaines vise à atteindre cet objectif.

IV. MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL

65. Le Conseil du développement industriel pourrait recommander à la Conférence générale d'adopter le projet de résolution ci-après:

“La Conférence générale,

Rappelant sa résolution GC.10/Res.2 dans laquelle elle invitait le Directeur général à définir une vision stratégique à long terme, pour qu'elle soit adoptée par la Conférence générale, à sa prochaine session,

Prenant note des informations fournies dans le document IDB.30/23,

1. *Adopte la vision stratégique à long terme de l'ONUDI portant sur la période 2005-2015, qui figure en annexe à la présente résolution;*

2. *Prie le Directeur général de tenir compte de cette vision stratégique à long terme lorsqu'il formulera et mettra en œuvre les cadres de programmation à moyen terme, les programmes et les budgets et d'autres programmes opérationnels au cours de la période considérée.”*

Annexe

VISION STRATÉGIQUE À LONG TERME (2005-2015)

Introduction

Dans le contexte d'un environnement économique mondial en mutation et de l'apparition de nouveaux besoins dans les pays en développement et les pays à économie en transition, l'Organisation des Nations Unies pour le développement (ONUDI) doit se positionner comme une organisation compétente, efficace et professionnelle, qui contribue à la réalisation des objectifs internationaux pertinents en matière de développement et au développement industriel durable de ces pays. L'Organisation devrait traduire cette position dans sa vision à long terme.

Les objectifs internationaux en matière de développement, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, et les faits nouveaux survenus dans l'économie mondiale, notamment le processus complexe de la mondialisation de l'économie et de la marginalisation des pays pauvres, seront les principales forces motrices qui permettront de définir les futurs scénarios. Il faut ajouter à cela les problèmes de l'environnement et de l'énergie qui ont des répercussions sur le développement industriel.

Les scénarios – faits nouveaux, possibilités et problèmes envisageables – sur lesquels l'ONUDI pourrait être amenée à se pencher comprennent:

- L'élimination de la pauvreté dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement restera l'objectif de développement le plus important les 10 prochaines années;
- La mondialisation de l'économie devra être gérée de manière à ce qu'elle porte ses fruits, tout en limitant les risques qui y sont associés, notamment la marginalisation des pays pauvres;
- Les problèmes de l'environnement et de l'énergie devront être réglés;
- L'Afrique subsaharienne restera au centre de l'action internationale en faveur du développement en raison des problèmes particuliers de développement qu'elle rencontre;
- Les sociétés sortant de situations de crises dues à des catastrophes naturelles ou causées par l'homme auront besoin d'une aide internationale.

Face à ces scénarios, l'ONUDI devra réagir en s'appuyant sur sa position et son mandat dans le

domaine du développement international, tel qu'il a été affiné et renforcé dans le cadre des efforts de transformation menés, des accords internationaux pertinents, de la stratégie d'entreprise et des directives et orientations données périodiquement par les États Membres, notamment le Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI et des orientations stratégiques "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI". L'ONUDI doit se trouver un créneau dans le domaine du développement international et favoriser l'accroissement de la valeur ajoutée grâce à l'originalité de ses services.

Domaines d'action

Pour faire face aux futurs scénarios, les activités de l'ONUDI devront être axées sur les trois domaines ci-après:

A) *Élimination de la pauvreté grâce à des activités productives dans le secteur non agricole*

Dans ce domaine, les activités et les programmes porteront notamment sur:

- a) Promotion de l'entrepreneuriat (notamment de l'entrepreneuriat féminin);
- b) Développement du secteur privé local;
- c) Conseils en matière de stratégie industrielle fondés sur la recherche appliquée;
- d) Constitution d'une capacité institutionnelle au niveau national et au niveau sectoriel;
- e) Développement du commerce et des petites entreprises;
- f) Développement du secteur privé, y compris des microentreprises;
- g) Développement de l'agro-industrie;
- h) Assistance à la création d'un climat favorable aux investissements;
- i) Assistance à la diffusion et au transfert de technologies modernes et adaptés.

B) Renforcement des capacités commerciales

Dans ce domaine, les activités et les programmes viseront à aider les pays en développement et les pays à économie en transition à créer et à développer les capacités productives et commerciales, y compris la capacité de se conformer aux exigences des marchés des pays développés. Ils porteront notamment sur:

a) Assistance à la création et au développement de capacités de production et d'exportation de produits de qualité, ainsi que de capacités pour satisfaire aux normes techniques requises;

b) Programme de développement des infrastructures de métrologie, de normalisation, d'essai et de contrôle de la qualité.

C) Environnement et énergie

Dans ce domaine, les activités viseront à promouvoir le développement industriel durable et à contribuer à assurer un environnement durable, ce qui est un objectif important du Millénaire pour le développement. Elles porteront notamment sur:

a) Programmes portant sur des stratégies et politiques de développement industriel respectueuses de l'environnement;

b) Promotion de technologies de pointe qui utilisent plus rationnellement l'énergie et les matériaux, qui sont moins polluantes et produisent moins de déchets;

c) Programmes d'appui portant notamment sur les modifications à apporter à la conception et à la technologie des produits, qui permettent d'assurer la durabilité des ressources en bouclant la filière des ressources naturelles dans les économies;

d) Programmes de promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie grâce à l'amélioration et au transfert de la technologie et du savoir-faire technique;

e) Programmes de promotion des sources d'énergie renouvelables, en particulier dans les zones rurales éloignées;

f) Assistance et participation à l'application des accords internationaux sur l'environnement.

Approches transversales

Un certain nombre d'approches transversales permettront de définir les activités de l'Organisation dans les domaines d'action recensés:

- Dosage subtil d'activités opérationnelles et d'activités menées par l'Organisation en tant que forum mondial, notamment l'analyse, la diffusion des connaissances et les débats sur les questions de développement industriel;
- Fourniture de biens collectifs internationaux comme la création, la transformation et la gestion des connaissances et des meilleures pratiques dans des domaines tels que le développement industriel, la technologie, les statistiques industrielles, les compétences techniques, etc.;
- Promotion de technologies nouvelles et naissantes qui ne manqueront pas d'avoir des incidences importantes sur le développement économique dans les années à venir;
- Attention particulière accordée au concept de la sécurité humaine dans les activités de relèvement et de reconstruction de l'infrastructure industrielle dans les sociétés sortant de crises;
- Amélioration continue de l'expertise technique et de la compétence professionnelle du personnel de l'ONUDI;
- Promotion de partenariats avec les organisations du secteur privé et de la société civile;
- Établissement d'un portefeuille équilibré d'activités relatives à l'application des accords sur l'environnement et aux fonctions traditionnelles de développement industriel dans des domaines comme la promotion des investissements et des technologies, la promotion des petites entreprises et le renforcement des capacités commerciales.

Dimensions régionales

Au cours des prochaines années, l'action de l'ONUDI tiendra compte d'un certain nombre de dimensions régionales.

L'Organisation accordera une attention spéciale à l'Afrique subsaharienne dans ses activités opérationnelles et dans celles qu'elle mène en tant que forum mondial, en raison des problèmes de développement particuliers que rencontre cette région. Parallèlement, elle continuera aussi à répondre aux besoins spécifiques d'autres régions – Amérique latine et Caraïbes, Afrique du Nord, Asie et pays à économie en transition.

La décentralisation effective des fonctions et des activités de l'Organisation vers le terrain se poursuivra et sera renforcée grâce à diverses mesures dont la

coopération en réseau, les arrangements avec le PNUD et d'autres organismes de développement.

La promotion de la coopération Sud-Sud constituera un aspect important de l'action de l'ONUDI au cours des prochaines années.

Financement du développement

L'ONUDI s'emploiera à mobiliser des ressources financières suffisantes pour ses activités d'assistance technique et celles qu'elle mène en tant que forum mondial, ainsi qu'à les accroître au cours des 10 prochaines années. Pour y parvenir, elle devra:

a) Obtenir une part équitable de l'accroissement de l'aide au développement attendu au cours des prochaines années;

b) Négocier pour une augmentation des dotations au titre de divers accords multilatéraux sur l'environnement;

c) Élaborer d'autres mesures novatrices, notamment en ce qui concerne les fonds provenant des organisations du secteur privé et des associations professionnelles.

Dans ce cadre, l'Organisation continuera à affiner et à rationaliser ses méthodes de travail afin de répondre aux préoccupations des donateurs et des pays bénéficiaires.

L'ONUDI dans le système multilatéral

L'ONUDI poursuivra et renforcera ses arrangements de coopération avec d'autres organismes internationaux comme l'Organisation mondiale du commerce, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le PNUD dans des domaines pertinents. Elle s'efforcera parallèlement d'assurer la cohérence du système des Nations Unies par l'adoption d'un plan de travail ou d'un programme d'action concerté s'appuyant sur les objectifs du Millénaire pour le développement, en fonction du rôle de chef de file que jouent les différents organismes pour telle ou telle question.